

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 686

présenté par
M. Millienne

ARTICLE 4

À l'alinéa 21, après le mot :

« sens »,

insérer les mots :

« du dernier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.